

La Liste rouge des espèces menacées en France

Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Une espèce de reptiles et une espèce d'amphibiens sur cinq risquent de disparaître de France métropolitaine

Pour ce premier chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France, le Muséum national d'Histoire naturelle et le Comité français de l'UICN ont travaillé en partenariat avec la Société herpétologique de France.

Les résultats de l'évaluation montrent que sept espèces de reptiles sur 37 et sept espèces d'amphibiens sur 34 sont actuellement menacées sur le territoire métropolitain. Sans une action efficace, ces chiffres pourraient même doubler dans les années à venir.

Etat des lieux

L'analyse réalisée met en évidence les menaces multiples qui pèsent sur ces espèces, indicatrices de l'état de santé de plusieurs de nos milieux naturels.

L'assèchement des zones humides et le comblement des mares représentent une menace pour la survie de la Grenouille des champs (En danger critique) et du Pélobate brun (En danger). La pollution des milieux aquatiques a également contribué à la raréfaction des espèces dépendantes de ces habitats naturels.



■ La Vipère de Séoane (*Vipera seoanei*), une espèce "Quasi menacée"
© Jean-Michel Bompar

L'évolution des milieux due au déclin du pastoralisme a entraîné une forte régression de l'habitat de la Vipère d'Orsini (En danger critique), également menacée localement par des aménagements divers (routes, pistes de ski...). Victime des incendies, de l'urbanisation et de la construction d'infrastructures routières et ferroviaires, la Tortue d'Hermann est aujourd'hui très fragilisée (Vulnérable en France et En danger dans le Var). A ces menaces, s'ajoute la collecte illégale d'individus pour les deux espèces.



■ La Grenouille des Pyrénées (*Rana pyrenaica*), classée "En danger"
© Jean-Pierre Vacher

Enfin, la compétition avec des espèces exotiques introduites, telles que la Tortue de Floride ou la Grenouille taureau, représente une menace pour des espèces autochtones comme la Cistude d'Europe (une tortue d'eau douce Quasi menacée) et les espèces de Grenouilles vertes.

Vivant en haute altitude, d'autres espèces sont aujourd'hui relativement à l'abri des pressions humaines, du fait de leur localisation dans des lieux inhabités et peu fréquentés par l'Homme.

Mais l'aire de répartition très réduite de plusieurs d'entre elles les place en situation de grande fragilité face à toute menace nouvelle qui pourrait survenir, comme la construction de routes ou de stations de ski pour le Lézard d'Aurelio, ou l'excès de fréquentation touristique pour la Salamandre de Lanza (tous deux En danger critique). Le réchauffement climatique pourrait également s'avérer très préjudiciable à l'avenir pour ces espèces.

Outre les espèces aujourd'hui menacées, six espèces de reptiles et six d'amphibiens se classent dans la catégorie "Quasi menacée". Le nombre d'espèces menacées en France métropolitaine pourrait donc doubler dans les années à venir si aucune action n'était entreprise pour améliorer leur situation.

En dépit de la protection réglementaire dont bénéficient les espèces de reptiles et d'amphibiens en France depuis les années 80, la situation de nombre d'entre elles demeure préoccupante. La mise en place d'un plan de suivi de chaque espèce menacée et quasi menacée apparaît indispensable. Et pour les plus en danger, des actions spécifiques sont à mettre en œuvre, à l'image des plans nationaux d'action lancés ces dernières années pour la Vipère d'Orsini et la Tortue d'Hermann.

■ Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine

Démarche d'évaluation

Au total, 41 espèces de reptiles et 39 espèces d'amphibiens sont recensées sur le territoire métropolitain. Certaines d'entre elles, conformément à la méthodologie, n'ont pas été soumises à l'évaluation (4 reptiles et 5 amphibiens) : les espèces présentes en France uniquement de manière occasionnelle, comme la Tortue verte ou la Tortue de Kemp (deux tortues marines), et les espèces non natives introduites en France dans la période récente (après l'année 1500), comme la Grenouille taureau ou la Tortue de Floride.

Finalement, 37 espèces de reptiles et 34 espèces d'amphibiens ont été passées au crible des critères de la Liste rouge.

Quarante-six experts ont contribué à la phase préalable de vérification des données et neuf d'entre eux ont validé les analyses lors de l'atelier final d'évaluation. Les résultats sont présentés dans la figure ci-dessous.

De plus, une évaluation complémentaire a été réalisée pour certaines sous-espèces ou certaines populations particulières (cf. tableaux p.6 - p.7)

La Liste rouge des espèces menacées en France

Coordination

Sébastien Moncorps (directeur de l'UICN France), Jacques Trouvilliez (directeur du SPN / MNHN).

Comité de pilotage

Patrick Haffner, Frédéric Jiguët, Florian Kirchner, Sébastien Moncorps, Jean-Philippe Sibley, Jean-Christophe Vié.

Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine

Contributeurs

Franco Andreone, Pim Arntzen, Oscar Arribas, Jean-Pierre Baron, Alexandre Boissinot, Antoine Cadi, Alexandre Cluchier, Pierre-Olivier Cochard, Pierre-André Crochet, Cornélius De Haan, Gregory Déso, Romuald Dohogne, Christophe Eggert, Alain Fizesan, Vincent Fradet, Jacques Fretey, Thierry Fretey, Philippe Geniez, Marc Girondot, José Godin, Eric Graitson, Pierre Grillet, Olivier Grosselet, Gaëtan Guiller, Benoît Heulin, Olivier Lourdaï, Arnaud Lyet, Claude Miaud, André Miquet, Alain Morand, Julian Pichenot, Hugues Pinston, Pauline Priol, Alexandre Ribéron, Jean Servan, Jean-Marc Thirion, Sylvain Ursenbacher.

Comité d'évaluation

Experts : Roger Bour, Marc Cheylan, Robert Guyétant, Jean Lescure, Jean-Christophe de Massary, Guy Naulleau, Annemarie Ohler, Gilles Pottier, Jean-Pierre Vacher.

Evaluateurs Liste rouge : Patrick Haffner (MNHN), Florian Kirchner (UICN France).

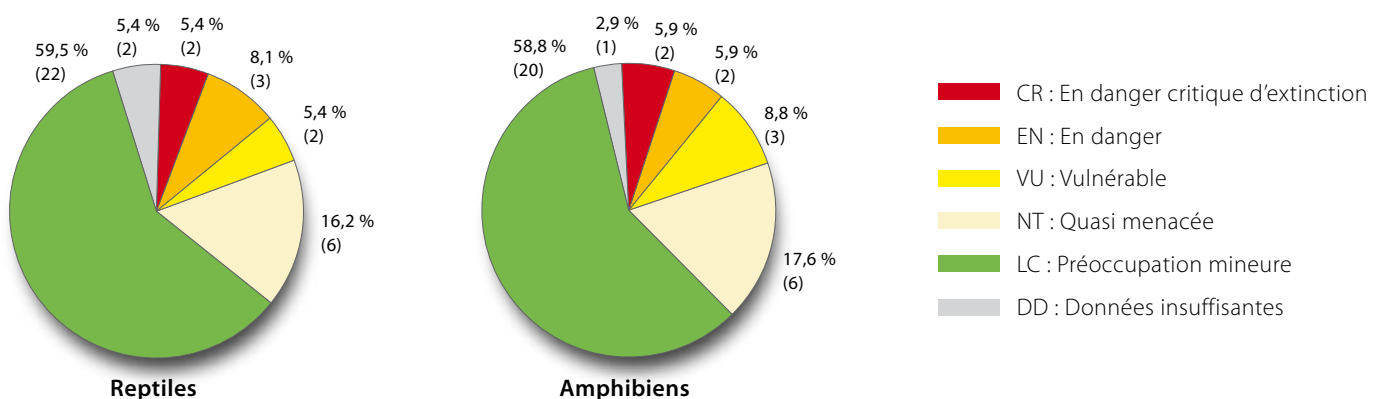
Réalisation du document

Christelle Galindo (UICN France).



■ Le Lézard du Val d'Aran (*Iberolacerta aranica*), une espèce classée "En danger"
© Claudine Delmas

Répartition des 37 espèces de reptiles et des 34 espèces d'amphibiens évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses)



■ Quelques exemples

> Reptiles

© Marc Cheylan



Tortue d'Hermann

Testudo hermanni

VU

Strictement méditerranéenne, la Tortue d'Hermann est présente en Espagne, en Italie et en France où elle ne vit plus qu'en effectifs réduits en Corse et dans le massif des Maures (Var) et ses alentours. Cette tortue terrestre affectionne les lieux exposés où alternent prairies pâturées, maquis, vergers et bosquets de Chênes lièges.

L'espèce est aujourd'hui victime de multiples menaces, au premier rang desquelles la perte de son habitat due à l'urbanisation, au développement d'infrastructures routières et ferroviaires et à la conversion de la garrigue en vignobles. Elle a subi également des pertes importantes liées aux incendies de forêts et elle est régulièrement collectée par des personnes souvent non informées.

Pour la population du Var, particulièrement menacée, la conservation de l'espèce passe en priorité par le maintien de son habitat. La population corse apparaît moins menacée à court terme, du fait d'une meilleure conservation des milieux naturels et du maintien d'une agriculture et d'un élevage traditionnels.

© Claudine Delmas



Vipère d'Orsini

Vipera ursinii

CR

Cette petite vipère se nourrissant quasi-exclusivement de sauterelles et de grillons vit dans le sud-est de la France où elle subsiste dans des petites populations très fragmentées et isolées les unes des autres. On la trouve également dans le sud de l'Europe jusqu'en Russie.

Victime de l'abandon du pastoralisme qui a entraîné la disparition progressive des landes et des pelouses qui constituaient son habitat de prédilection, elle est aujourd'hui menacée par des aménagements divers (constructions, routes, pistes de ski) et par les collectes illégales. Pour tenter d'assurer son avenir en France, le Ministère chargé de l'écologie a décidé la mise en place d'un plan national d'action pour l'espèce.



© Marc Cheylan

Lézard d'Aurelio

Iberolacerta aurelio

CR

La situation critique du Lézard pyrénéen d'Aurelio est due à son aire de répartition extrêmement réduite, restreinte à une zone inférieure à 100 km² dans le département de l'Ariège. L'espèce vit en altitude, dans des zones d'éboulis et de rochers situées au-dessus de la limite supérieure de la forêt. Du fait de cette localisation dans un milieu inhabité et peu fréquenté par l'Homme, aucune pression majeure n'est identifiée actuellement sur sa population.

Mais le caractère très limité de son aire de répartition rend la survie du Lézard d'Aurelio particulièrement fragile face à toute menace nouvelle qui pourrait survenir, comme la construction d'une route ou d'une station de ski. D'autre part, le réchauffement climatique pourrait être préjudiciable à cette espèce qui disposera de peu de possibilités de migration en altitude vers des zones plus favorables pour elle. Les responsabilités françaises sont fortes envers cette espèce pyrénéenne n'existant qu'en France et en Espagne.

Salamandre de Lanza

Salamandra lanzai

CR

Cette espèce des pelouses alpines vivant à des altitudes supérieures à 1800 m présente une aire de répartition extrêmement réduite, limitée à 60 km². Trouvée de part et d'autre de la frontière franco-italienne, elle n'est connue en France que dans une seule vallée.

Cette situation très fragile entraîne un risque élevé d'extinction, sa disparition pouvant être précipitée par la survenue d'un seul événement nouveau. Les principales menaces sont l'excès de fréquentation touristique et le surpâturage qui peuvent entraîner une forte altération de son habitat et un dérangement excessif. Sa conservation dépend donc de la protection des secteurs les plus sensibles, qui apparaissent relativement restreints et faciles à délimiter.

La Salamandre de Lanza vit la plupart du temps sous terre, dans des anfractuosités rocheuses ou des cavités du sol. C'est l'une des dernières espèces d'amphibiens découvertes en France : sa description date de 1988.



© Franco Andreone

Grenouille verte de Lessona

Pelophylax lessonae

NT

Distribuée presque partout sur le territoire, la Grenouille verte de Lessona ne figure pas au rang des espèces menacées en France mais est proche de rejoindre ce classement.

Son statut d'espèce "Quasi menacée" est lié à différentes menaces. Tout d'abord la régression de ses habitats de reproduction, tels que les étangs de zones forestières ou les milieux de marais, suite à leur assèchement ou à leur comblement. Mais elle subit également la compétition de la Grenouille rieuse, une espèce dont de nombreux individus ont été introduits à partir de populations de l'est de l'Europe pour leurs cuisses et leur usage en laboratoire. Aujourd'hui en expansion en France, cette dernière espèce entre en compétition avec les espèces locales.



© Jean-Christophe de Massary

Pélobate brun

Pelobates fuscus

EN

Le Pélobate brun, encore appelé Crapaud à couteaux du fait d'un renflement corné et tranchant sur ses pattes arrières lui permettant de creuser le sol, vit dans les campagnes notamment en milieux de landes et dans les zones de culture extensive.

Encore assez répandue sur le tiers nord de la France au début du XX^{ème} siècle, l'espèce a vu ses effectifs s'effondrer en quelques décennies en raison des remembrements agricoles et du comblement des mares indispensables à sa reproduction. Sa distribution y est aujourd'hui limitée à quatre zones morcelées dans l'Indre et dans le nord-est.

Fort heureusement, le Pélobate brun n'est pas menacé à l'échelle européenne, car on le trouve en nombre important en Europe centrale et de l'est. En Alsace et en Lorraine, des actions de creusement et de restauration de mares ont été entreprises afin d'augmenter les chances de reproduction de l'espèce. Toutefois, son maintien en France reste aujourd'hui incertain.



© Jean-Pierre Vacher

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Reptiles de France métropolitaine

| Nom scientifique | Nom commun | Catégorie Liste rouge France | Catégorie Liste rouge mondiale |
|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <i>Iberolacerta aurelioi</i> | Lézard d'Aurelio | CR | EN |
| <i>Vipera ursinii</i> | Vipère d'Orsini | CR | VU |
| <i>Mauremys leprosa</i> | Emyde lépreuse | EN | NE |
| <i>Iberolacerta aranica</i> | Lézard du Val d'Aran | EN | EN |
| <i>Iberolacerta bonnali</i> | Lézard de Bonnal | EN | NT |
| <i>Testudo hermanni</i> | Tortue d'Hermann | VU | NT |
| <i>Timon lepidus</i> | Lézard ocellé | VU | NT |
| <i>Emys orbicularis</i> | Cistude d'Europe | NT | NT |
| <i>Euleptes europaea</i> | Phyllodactyle d'Europe | NT | NT |
| <i>Hemidactylus turcicus</i> | Hémidactyle verruqueux | NT | LC |
| <i>Archaeolacerta bedriagae</i> | Lézard de Bedriaga | NT | NT |
| <i>Psammodromus hispanicus</i> | Psammodrome d'Edwards | NT | LC |
| <i>Vipera seoanei</i> | Vipère de Séoane | NT | LC |
| <i>Tarentola mauritanica</i> | Tarente de Maurétanie | LC | LC |
| <i>Anguis fragilis</i> | Orvet fragile | LC | NE |
| <i>Algyroides fitzingeri</i> | Algyroïde de Fitzinger | LC | LC |
| <i>Lacerta agilis</i> | Lézard des souches | LC | NE |
| <i>Lacerta bilineata</i> | Lézard vert occidental | LC | LC |
| <i>Zootoca vivipara</i> | Lézard vivipare | LC | LC |
| <i>Podarcis liolepis</i> | Lézard catalan | LC | NE |
| <i>Podarcis muralis</i> | Lézard des murailles | LC | LC |
| <i>Podarcis siculus</i> | Lézard des ruines | LC | LC |
| <i>Podarcis tiliguerta</i> | Lézard tyrrhénien | LC | LC |
| <i>Psammodromus algirus</i> | Psammodrome algire | LC | LC |
| <i>Chalcides striatus</i> | Seps strié | LC | LC |
| <i>Coronella austriaca</i> | Coronelle lisse | LC | NE |
| <i>Coronella girondica</i> | Coronelle girondine | LC | LC |
| <i>Zamenis longissimus</i> | Couleuvre d'Esculape | LC | LC |
| <i>Hierophis viridiflavus</i> | Couleuvre verte et jaune | LC | LC |
| <i>Malpolon monspessulanus</i> | Couleuvre de Montpellier | LC | LC |
| <i>Natrix maura</i> | Couleuvre vipérine | LC | LC |
| <i>Natrix natrix</i> | Couleuvre à collier | LC | LC |
| <i>Rhinechis scalaris</i> | Couleuvre à échelons | LC | LC |
| <i>Vipera aspis</i> | Vipère aspic | LC | LC |
| <i>Vipera berus</i> | Vipère péliade | LC | LC |
| <i>Caretta caretta</i> | Tortue caouanne | DD | EN |
| <i>Dermochelys coriacea</i> | Tortue luth | DD | CR |
| <i>Chelonia mydas</i> | Tortue verte | NA ^b | EN |
| <i>Eretmochelys imbricata</i> | Tortue caret | NA ^b | CR |
| <i>Lepidochelys kempii</i> | Tortue de Kemp | NA ^b | CR |
| <i>Trachemys scripta</i> | Tortue de Floride | NA ^a | NT |

Liste des sous-espèces et populations ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

| Nom scientifique | Sous-espèce ou population | Nom commun | Catégorie Liste rouge France |
|--------------------------|---------------------------|---|------------------------------|
| <i>Testudo hermanni</i> | Pop. varoise | Tortue d'Hermann pop. du Var | EN |
| <i>Lacerta agilis</i> | Ssp. <i>garzoni</i> | Lézard des souches ssp. <i>garzoni</i> | EN |
| <i>Euleptes europaea</i> | Pop. provençale | Phyllodactyle d'Europe pop. de Provence | VU |
| <i>Euleptes europaea</i> | Pop. corse | Phyllodactyle d'Europe pop. de Corse | NT |
| <i>Natrix natrix</i> | Ssp. <i>corsa</i> | Couleuvre à collier ssp. <i>corsa</i> | NT |

Amphibiens de France métropolitaine

| Nom scientifique | Nom commun | Catégorie Liste rouge France | Catégorie Liste rouge mondiale |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <i>Rana arvalis</i> | Grenouille des champs | CR | LC |
| <i>Salamandra lanzai</i> | Salamandre de Lanza | CR | VU |
| <i>Pelobates fuscus</i> | Pélobate brun | EN | LC |
| <i>Rana pyrenaica</i> | Grenouille des Pyrénées | EN | EN |
| <i>Bombina variegata</i> | Sonneur à ventre jaune | VU | LC |
| <i>Pelobates cultripède</i> | Pélobate cultripède | VU | NT |
| <i>Salamandra atra</i> | Salamandre noire | VU | LC |
| <i>Discoglossus montalentii</i> | Discoglosse corse | NT | NT |
| <i>Bufo viridis</i> | Crapaud vert | NT | LC |
| <i>Pelophylax perezi</i> | Grenouille verte de Perez | NT | LC |
| <i>Pelophylax lessonae</i> | Grenouille verte de Lessona | NT | LC |
| <i>Speleomantes strinati</i> | Spélerpès de Strinati | NT | NT |
| <i>Calotriton asper</i> | Calotriton des Pyrénées | NT | NT |
| <i>Alytes obstetricans</i> | Alyte accoucheur | LC | LC |
| <i>Discoglossus sardus</i> | Discoglosse sarde | LC | LC |
| <i>Bufo bufo</i> | Crapaud commun | LC | LC |
| <i>Bufo calamita</i> | Crapaud calamite | LC | LC |
| <i>Hyla arborea</i> | Rainette verte | LC | LC |
| <i>Hyla meridionalis</i> | Rainette méridionale | LC | LC |
| <i>Hyla sarda</i> | Rainette sarde | LC | LC |
| <i>Pelodytes punctatus</i> | Pélogyte ponctué | LC | LC |
| <i>Pelophylax kl. esculentus</i> | Grenouille verte | LC | LC |
| <i>Pelophylax ridibundus</i> | Grenouille rieuse | LC | LC |
| <i>Rana dalmatina</i> | Grenouille agile | LC | LC |
| <i>Rana temporaria</i> | Grenouille rousse | LC | LC |
| <i>Euproctus montanus</i> | Euprocte de Corse | LC | LC |
| <i>Ichthyosaura alpestris</i> | Triton alpestre | LC | LC |
| <i>Lissotriton helveticus</i> | Triton palmé | LC | LC |
| <i>Lissotriton vulgaris</i> | Triton ponctué | LC | LC |
| <i>Salamandra corsica</i> | Salamandre de Corse | LC | LC |
| <i>Salamandra salamandra</i> | Salamandre tachetée | LC | LC |
| <i>Triturus cristatus</i> | Triton crêté | LC | LC |
| <i>Triturus marmoratus</i> | Triton marbré | LC | LC |
| <i>Pelophylax kl. grafi</i> | Grenouille verte de Graf | DD | NT |

| | | | |
|--------------------------------|------------------------------|-----------------|----|
| <i>Discoglossus pictus</i> | Discoglosse peint | NA ^a | LC |
| <i>Xenopus laevis</i> | Xénope lisse | NA ^a | LC |
| <i>Lithobates catesbeianus</i> | Grenouille taureau | NA ^a | LC |
| <i>Pelophylax bedriagae</i> | Grenouille verte de Bedriaga | NA ^a | LC |
| <i>Triturus carnifex</i> | Triton crêté italien | NA ^a | LC |

Liste des populations ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

| Espèce | Population | Nom commun | Catégorie Liste rouge France |
|----------------------------|--------------------|--|------------------------------|
| <i>Bufo viridis</i> | Pop. nord-est | Crapaud vert pop. du nord-est de la France | EN |
| <i>Discoglossus sardus</i> | Pop. Îles d'Hyères | Discoglosse sarde pop. des Îles d'Hyères | VU |
| <i>Discoglossus sardus</i> | Pop. corse | Discoglosse sarde pop. de Corse | LC |
| <i>Bufo viridis</i> | Pop. corse | Crapaud vert pop. de Corse | LC |

Les catégories UICN pour la Liste rouge

Espèces menacées de disparition en métropole :

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

La Liste rouge des espèces menacées en France

Etablie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures informations disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics et 35 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

<http://www.uicn.fr>



Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions incluent la recherche, la gestion des collections, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel en France, et à ce titre autorité scientifique de la Liste rouge nationale. Il développe une base de données nationale sur la nature rassemblant des informations sur les espèces présentes sur le territoire. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

<http://www.mnhn.fr>

Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine réalisé en partenariat avec :



La Société herpétologique de France (SHF) est une association de loi 1901, agréée par le Ministère de l'écologie en 1978, qui regroupe les herpétologistes français et francophones. Depuis 1973, avec l'appui du Ministère de l'écologie, elle organise l'inventaire national des amphibiens et reptiles de France. Elle a publié un atlas préliminaire en 1978, un premier atlas exhaustif en 1989, et un nouveau est en voie d'achèvement. Sa base de données déposée au MNHN comportait en 2007 plus de 166 000 données. A la demande du Ministère de l'écologie, la SHF a également évalué l'état de conservation en France des espèces d'amphibiens et de reptiles listées dans les annexes de la Directive européenne Habitat. La plupart de ses experts sont membres de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN.

<http://www.societeherpetologiquedefrance.asso.fr>

Avec le soutien de :

